



Bourbon Echanges Scolaires TransOcéans
Le Forum - Local 42 - 85 Rue Gal de Gaulle - 97434 St Gilles les Bains
Etats-Unis 2020
Fiche d'inscription



Agrafez
ici
une photo
d'identité

Remplissez la fiche d'inscription & l'Application Form destinée à New York. **Retournez à BEST :**

- ◆ **les 2 fiches** dûment complétées et signées ◆ **passport à scanner + à envoyer par mail**
- ◆ **photocopie assurance extra-scolaire**
- ◆ **certificat médical** signalant problème de santé physique ou mental et attestant capacité de voyager en groupe
- ◆ **AST** (autorisation sortie territoire pour les mineurs - mairie pas nécessaire)
- ◆ **vos versement n°1** : vers. 1 : 1 400 € à l'inscription vers. 2 : 1 300 € en avril 20 vers. 3 : 1 300 € en mai 20

TOUT DOSSIER ARRIVE SANS VERSEMENT ET SANS PASSEPORT VALIDE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

PARTICIPANT

(nom et prénom dans l'ordre figurant sur le passeport)

NOM :
 Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Age :
 Classe :
 Etablissement :
 Fiche remise par :
 N° allocataire CAF (*boursier) :

PARENT(S)

Nom (si différent celui de l'enfant) & **Profession**

.....
 Père :
 Mère :
 Adresse :

 C. Postal : Ville :

 Tel Fixe : GSM :
 E-mail des parents :
 Tel (obligatoire) si hors département :

Régime spécial : Caractère : Réservé Calme Facile à vivre Timide Dynamique
 Allergies : Adaptation : Bonne Moyenne Je ne sais pas

! Je fume Je ne fume pas

Est-ce votre premier séjour linguistique ? : oui non si non, où ? Perth Sydney Le Cap Londres New York

Observations particulières :

***** Les tarifs indiqués sont susceptibles de modification *****

- ◆ **Séjour : New York juillet 2 semaines : 4000 €**
- ◆ **Papiers d'identité : Préparez dès maintenant votre passeport.**
 Sa validité doit être de 6 mois à la date de retour des USA.
 Le passeport vous sera demandé deux mois avant le départ afin de faire établir le visa (formulaire ESTA).
- ◆ **Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (à lire au verso) et je reconnais l'accepter.**

A le

"Lu et approuvé"
Signatures

Participant

Parents ou responsable légal



Bourbon Echanges Scolaires TransOcéans

Le Forum - Local 42 - 85 Rue Général de Gaulle - 97434 St Gilles les Bains

Agrafez
ici
une photo
d'identité



New York July 2020 Application Form

Please, fill in this form in English.

Student Name :

First name :

Date of birth :

Age :

Male Female

Address :

Telephone (parents):

E-mail :

How many years of English study ? :

Is it your 1st linguistic stay ? : yes no

Father's occupation :

Mother's occupation :

Any Pets
.....

How many brothers and sisters :

Special diet :

Allergies :

Smoker : yes no

Character Shy Reserved Easy going Quiet Dynamic

Adaptability Good Average Don't know

Observations :

A le

Signature

du participant

des parents ou tuteurs

Medical release :

I,, as legal guardian of

(prénom et nom du responsable legal) (prénom et nom de l'enfant)

allow the hospital to perform any surgical operation on my child. I also grant BEST leaders permission to act as legal guardians especially in medical emergencies including cases of a surgical operations.

At : (lieu)

On : (date)

Parent's signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CONTRAT DE SÉJOUR

1. Adhésion à l'association

En s'inscrivant à un séjour BEST, le participant devient adhérent de droit. Le dossier d'inscription tient lieu de bulletin d'adhésion.

Les professeurs désirant accompagner se doivent d'adhérer en réglant leur cotisation annuelle de trente euro.

Ils reçoivent une carte de membre de l'association BEST.

En aucun cas, le montant de l'adhésion ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Tout participant aux séjours, élève ou accompagnateur, considéré comme adhérent, s'engage à respecter les principes de l'association.

BEST se réserve le droit de refuser toute inscription qui ne correspond pas à l'éthique de l'association.

2. Familles d'accueil

Les familles d'accueil peuvent-être mono ou bi-parentales, plus ou moins jeunes, travailler dans la journée, ne pas avoir d'enfant ou ne pas avoir un enfant du même âge que celui du participant.

Celui-ci s'engage à accepter de pouvoir être placé dans une famille d'une race, d'une religion et d'une origine sociale différentes de la sienne, à respecter sa manière d'être.

Sauf empêchement majeur, le nom et l'adresse de la famille d'accueil sont communiqués au participant une dizaine de jours avant le départ - sous réserve que soit parvenu le soldé du séjour.

3. Précision sur les prix

Les prix couvrent exclusivement l'adhésion BEST, les frais administratifs et de fonctionnement des partenaires étrangers et de BEST, les assurances, les frais relatifs au séjour en famille, les coûts des transports aériens et transferts sur les villes d'accueil, les sorties et les cours programmés pendant le séjour.

Les conditions financières des séjours ont été fixées en tenant compte des parités internationales et des frais de transport à la date des calculs. Toute variation importante et imprévue de la tarification aérienne et du coût de la vie dans les différents pays et toute modification des parités internationales peuvent amener BEST à modifier les tarifs. **Les participants déjà inscrits en seraient informés avant le départ et leur annulation serait acceptée pour une variation de 20% ou plus.** L'augmentation correspondante devra être réglée deux semaines avant le départ ; dans le cas contraire, le séjour serait annulé avec les conséquences de droit.

4. Assurance annulation

En raison du coût du séjour, **l'assurance annulation est fortement conseillée.** Elle fera l'objet d'un versement spécifique accompagnant le versement n°1 lors de l'inscription. L'adhérent est garanti contre les obligations financières mentionnées au paragraphe 5.2.2. Cette assurance couvre **les cas de force majeure** (maladie grave, accident de l'intéressé ou de ses ascendants, décès d'un proche, report imprévu d'examen, etc.). **Cependant une franchise de 150€ restera acquise en cas désistement ou annulation quelqu'en soit la cause, si le billet a été émis par la compagnie.**

Ce montant correspond à l'indemnisation du transporteur, du correspondant étranger et de BEST.

Cette assurance ne couvre pas les frais entraînés par un renvoi, ni les absences au départ ou les séjours dont la totalité n'a pas été réglée dans les délais prévus. Coût de l'assurance annulation :

Afrique du Sud, Australie, Etats Unis, Grande Bretagne : 46 €.

5. Annulation ou désistement

5.1 Du fait de BEST Si par suite de circonstances imprévues et impérieuses (grève, hostilités, épidémies, cataclysme ou autre impossibilité majeure), BEST était dans l'obligation d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les inscriptions seraient remboursées (remboursement diminué des frais engagés au maximum équivalant aux frais d'annulation intervenant à plus de 10 jours du départ) ou seraient validées pour une date ultérieure au choix du participant, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

5.2 Du fait du participant

5.2.1 Pendant le séjour. Tout retour prématuré (pour convenances personnelles ou renvoi) entraîne pour les participants majeurs ou les parents des participants mineurs, des frais de justice, d'assistance juridique, de déplacement, des frais supplémentaires pour le voyage de retour (billet de retour du jeune jusqu'à la Réunion et frais d'accompagnement du Professeur Accompagnateur). **Aucun remboursement des frais de séjour et de voyage ne sera possible.**

5.2.2. Avant le séjour. L'assurance annulation est utile pour tout désistement ou annulation de séjour **un mois avant le départ.** Cependant pour toute autre cause la retenue d'une partie des frais de séjour, voyage compris, peut être :

- 30% du forfait de séjour à moins de 30 jours avant le départ
- 50% du forfait de séjour à moins d'une semaine avant le départ
- 100% du forfait de séjour à moins de 24h du départ, ou absence au départ ou annulation écrite après la date prévue de départ.

En cas d'absence au départ, pour quelque cause que ce soit, **le séjour peut néanmoins être effectué en voyage individuel le billet restant à la charge du participant** ; le laps de temps de séjour non effectué n'est pas remboursable.

6. Assurance médicale. Responsabilité Civile.

Rapatriement. Les participants aux séjours BEST sont assurés en matière de responsabilité civile (responsabilité des participants vis-à-vis de tiers en cas d'accident) et d'assistance médicale.

Le coût de ces assurances est inclus dans le prix du séjour. Toutefois une assurance personnelle extra scolaire est exigée pour faire face à toute éventualité et une couverture santé pour remboursement des frais médicaux si l'enfant est malade. Les parents s'engagent à rembourser les dits frais avancés par BEST.

7. Discipline.

Une bonne conduite et une tenue vestimentaire correcte sont exigées.

En cas de mauvaise conduite ou mauvais esprit caractérisé d'un participant, BEST se réserve le droit de procéder à son renvoi à tout moment en avisant les parents ou responsables.

Les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacements sont à la charge des participants ou de leurs parents qui devront les régler à Best lors du rapatriement.

Il est rappelé les règles de sortie pour les participants.

7.1 Tout participant a l'obligation de rester avec la famille d'accueil après le dîner, sauf en cas de sorties avec les adultes de la famille ou avec le Professeur Accompagnateur responsable du groupe. En cas d'oubli de cette règle : rappel à l'ordre ; en cas de récidive le renvoi est de règle. L'association BEST n'engage pas sa **responsabilité en cas de sorties qu'elle n'aurait pas expressément organisées et autorisées.**

8. Transports aériens

Le coût des séjours inclut le billet d'avion. Les dates de séjour mentionnées dans la brochure le sont à titre indicatif, car en raison des fluctuations, tarifs et dates peuvent changer avant le départ (problème du changement de coût des taxes d'aéroport).

9. Modification de séjour

Il est déconseillé d'effectuer tout changement de type de séjour après une certaine date. Un changement de séjour correspond à une annulation et à une nouvelle inscription dans un autre séjour. Cela implique l'application des clauses du paragraphe 5.2.2.

10. Inscription tardive

En cas d'inscription tardive (inscription reçue moins de 4 semaines avant le départ) il faut prévoir un versement complémentaire de **76,22 €** pour couvrir les frais de communications téléphoniques internationales. Une telle inscription se fera sous réserve des disponibilités du transporteur aérien et du partenaire étranger.

11. Réclamation

Toute réclamation d'un participant **doit être faite en cours de séjour** auprès du Professeur Accompagnateur responsable du groupe pour permettre à BEST d'enquêter et d'intervenir.

Une réclamation après le séjour perd de son intérêt, chacun défendant éventuellement et de bonne foi un point de vue difficilement contrôlable après coup.

12. Incidents de voyage

BEST ne peut être tenu pour responsable des retards postaux et des incidents imprévisibles du fait des transporteurs. BEST intervient toujours pour limiter au maximum les conséquences de tout ordre que cela peut entraîner. Les frais supplémentaires occasionnés par des événements imprévus pendant le voyage (retard, grève des transporteurs, etc.) sont pris en charge par l'association Best.

L'absence au départ, les frais occasionnés par une mauvaise compréhension des consignes transmises en temps utile restent à la charge des participants.

13. Stage de préparation au séjour

Un stage préparatoire au séjour a lieu environ un mois avant le départ. **La présence des participants y est obligatoire.** Toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour y sont données : horaires, rencontre des élèves et étudiants avec leur Professeur Accompagnateur, informations sur le déroulement du séjour, etc..

14. Argent de poche

BEST conseille une somme correspondant à environ 10% du coût du séjour, cela reste à l'appréciation de la famille. Il est conseillé d'emporter cette somme en espèces et en euros.

15. Responsabilité de BEST

BEST établit ses programmes en tant qu'intermédiaire entre d'une part ses adhérents et d'autre part, les prestataires de service. BEST ne peut être tenu responsable légalement de toute irrégularité même si sa responsabilité morale l'amène à intervenir immédiatement si une difficulté intervient.

16. Conditions d'inscription

L'inscription du séjour implique l'acceptation des clauses du règlement intérieur et du contrat de séjour.

CERTIFICAT MEDICAL POUR M/Mlle : _____

Je soussigné (e) Docteur _____, certifie que

M/Mlle _____

Ne souffre pas de fragilité psychologique ni de troubles du comportement. Il/Elle n'est actuellement sous aucun traitement de l'une ou de l'autre de ces affections et, par conséquent, est apte à la vie en groupe et à participer à une séjour linguistique à l'étranger du _____ au _____ 20__.

De même il/elle ne présente pas de maladie contagieuse et ses vaccins sont à jour.

Fait à _____ le _____

CACHET ET SIGNATURE